



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

12 avril 2025

Salle du Voulien La Trinité sur Mer

Mot de la Présidente

Nathalie Laureau Présidente de La Vigie souhaite la bienvenue aux nombreux adhérents présents. Elle remercie de leur présence M. Pahun député de la circonscription, Mme Lecanuet et M. Travert, adjoints au maire de La Trinité sur Mer, M. Riou et Mme De Salins, conseillers municipaux de La Trinité sur Mer.

Elle rappelle que La Vigie en 2025 fête ses 53 ans, et publie sa 50ème revue. Elle remercie les 316 adhérents pour leur participation et leur soutien continu. Leur fidélité est essentielle pour la pérennité, le développement et la crédibilité de notre association.

En 1976 Monsieur Beauseigneur (premier président de la Vigie) rappelait que les objectifs de notre association étaient avant tout de protéger l'environnement et le cadre de vie de la Trinité sur mer. La Trinité de 2025 n'est certes plus celle de 1976, mais les problèmes rencontrés sont toujours les mêmes : la protection de l'environnement de notre petite commune de 625 hectares, la qualité de vie, l'évolution du port, les chemins côtiers (SPPL) sur un linéaire maritime deux fois plus important que le linéaire terrestre, la qualité de l'eau (pêche à pied et baignade), la sur-fréquentation saisonnière et ses conséquences sur la circulation, les parkings, les mobilités douces, l'urbanisation, mais aussi les interconnections avec les autres communes et les dossiers de compétence AQTA (eau potable, assainissement, déchets....).

« Faire redresser les erreurs commises » comme le souhaitait Monsieur Beauseigneur serait bien présomptueux aujourd'hui. Et si nous pouvons nous féliciter de quelques petites victoires, c'est souvent bien dérisoire face à l'attentisme de nos

décideurs. Comme vous le verrez au cours de cette assemblée, La Vigie continue de jouer son rôle dans les processus de prise de décisions en matière de protection de l'environnement, d'urbanisme et de projets d'aménagements qui sont structurants pour les prochaines années : participation aux enquêtes publiques pour tenter d'influencer les décisions en faisant valoir notre point de vue pour l'intérêt général, partage de nos convictions pour faire prendre conscience de la fragilité de notre environnement. La Vigie conduit également des actions pour faire découvrir la beauté du patrimoine et reste attachée au développement de ses collaborations avec les associations et collectifs partenaires (Bretagne Vivante, DASSON, Association de protection des rivières de Crach, (APRC), Les Amis des Chemins de ronde, Les Amis de Carnac, Les Amis du passage, Le Dolmen des possibles, le conseil citoyen Petit Patrimoine Bâti, le Collectif Inter Associations....).

Ce travail est réalisé par une équipe de bénévoles qui sont les piliers du succès de la Vigie. Cette équipe, pluridisciplinaire et engagée est forte de ses différents points de vue et d'expériences. C'est la base de l'analyse des nombreux dossiers que nous suivons et la rédaction des avis et synthèses argumentés. Merci à cette belle équipe qui s'implique, qui s'informe des projets d'ampleur, qui défend les idées des adhérents, qui interroge les élus, qui débat des points de blocage, qui partage et qui crée de la convivialité.

Je leur suis profondément reconnaissante pour l'énergie et le temps qu'ils consacrent à la Vigie.

En ces temps sombres où la communication et la concertation autour de la protection de l'environnement sont plus difficiles, à toutes les

échelles décisionnelles, il est important de célébrer nos réussites communes et de regarder vers l'avenir avec optimisme.

Activités de l'association

Balades Pédestres et cyclistes

Véronique d'Omézon présente le bilan des randonnées pédestres et cyclistes.

Trois balades pédestres par mois, deux le dimanche et une le jeudi d'octobre à juillet, environ 15 circuits différents et au total 420 participants.

Les randonnées cyclistes ont lieu quant à elles tous les lundis de l'été au départ de l'office du tourisme à 9h. Là encore, un beau succès.



L'Ile d'Arz, le 27 juin 2024



Le 27 juin 2024 la balade de fin de saison sur la journée à l'Ile d'Arz a réuni 50 adhérents.

Un grand merci aux accompagnateurs, pilotes et responsables des pots.

Servitude de Passage des Piétons Littoral (SPPL)

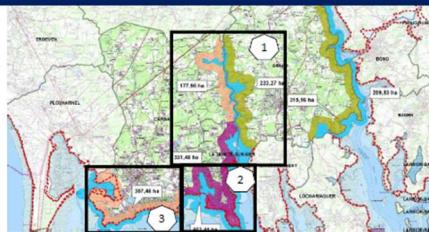
Nathalie Laureau rappelle que La Vigie a participé aux 3 enquêtes publiques qui ont eu lieu en 2024.

(i) Sur la partie amont de la rivière de Crach (La Trinité sur mer, Crach, Carnac) les arrêtés préfectoraux ont été publiés le 20 décembre 2024. Ils reprennent nos demandes : Passage sous le pont de Kerisper et sur le terre-plein ostréicole, Création d'une sente au sud de Kervilor, Recul obtenu en baie de Saint Jean et Recul dans les marais de Lozerec (enjeux ornithologiques) et Passages sur les digues de Becquerel et Kerguoc'h pour préserver les habitats des loutres.

(ii) Sur la partie « aval » et « océanique » de La Trinité, la commissaire enquêtrice a émis un avis

favorable le 14 décembre 2024 assorti de recommandations. Le chemin côtier existant est modifié à quelques passages. Le recul du chemin souhaité par La Vigie et Bretagne Vivante autour de l'anse de Kerdual n'a pas été accepté mais nos demandes ont été reprises dans les recommandations : fermeture de l'anse de Kerdual durant les 2 périodes sensibles que sont le repos hivernal et la période de nidification, mise en place d'une signalétique pédagogique et interdiction de toute manifestation sportive ou autre.

Servitude de Passage des Piétons le Long du Littoral : SPPL



Participation aux 3 enquêtes publiques en 2024



(iii) Sur la partie océanique de Carnac, dans son avis favorable publié le 17 février 2025, la commissaire enquêtrice a repris nos demandes sous forme de réserves (études complémentaires sur la biodiversité autour du site de l'étang du Moulin et nécessité d'un suivi de l'impact sur l'avifaune le long du tracé).

Travaux de la Compagnie des Ports du Morbihan

La Vigie est restée très vigilante sur ce dossier avec notamment 3 préoccupations majeures :

(i) Le refus de son intégration aux comités de suivi des travaux dans lequel siègent la CPM, la Mairie, la SNT et l'Association des Plaisanciers de La Trinité sur mer (malgré le soutien de cette dernière).

(ii) La sous-estimation des risques environnementaux sur les habitats protégés

Sur ce point, dans le dossier d'enquête publique, il était indiqué que les inventaires de la vasière de la Vaneresse mettaient en évidence des habitats plutôt appauvris alors que La Vigie soulignait la présence possible d'herbiers de zostères dont le rôle est essentiel pour l'avifaune. La Vigie a donc

commandité une expertise auprès de l'agence Bio Littoral pour établir un état initial afin de suivre l'évolution de l'herbier au cours du temps. Bio Littoral a confirmé la présence d'herbiers de zostères sur la vasière de la Vaneresse.

Non respect des arrêtés préfectoraux



(iii) Le non-respect des arrêtés préfectoraux (seuils de turbidité)

En effet, les seuils définis pour suivre la qualité de l'eau basés sur un suivi en temps réel de la turbidité sont moins contraignants que ceux prévus par l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Si l'on ajoute à cela des barrages antipollution insuffisants, c'est une augmentation répétée et prolongée de la turbidité qui contribue à un emvasement et /ou une dégradation éventuelle des herbiers de zostères. Alors que des dragages vont reprendre en 2026, La Vigie sera force de proposition pour que la CPM soit plus vigilante sur ces points et modifient ses seuils pour mieux protéger les herbiers. Faute de quoi, La Vigie ne s'interdit pas à l'avenir d'engager des recours juridiques pour préjudice écologique.

Commissions Consultative des services publics locaux (CCSPL)

La Commission des services publics locaux d'AQTA à laquelle participe La Vigie permet de présenter aux élus et aux représentants des usagers des services publics (eau potable, assainissement, transports urbains, gestion des déchets...) des informations sur le fonctionnement effectif des services publics.

Elle est également consultée sur certaines mesures relatives à l'organisation des services publics locaux comme le choix du mode de gestion pour l'exploitation du réseau de transport collectifs d'AQTA ou encore sur les modifications des règlements d'assainissement collectif et non collectif ;

Deux sujets sont particulièrement importants pour La Vigie, l'eau et l'assainissement et la gestion des déchets. Ils présentent une problématique identique avec des coûts de plus en plus élevés au regard des installations de traitements nécessaires et un financement reposant sur la consommation alors qu'elle doit diminuer.

Commissions Consultatives des Services Publics CCSPL AQTA: zoom déchets les volumes

| | 2024 | 2023 | 2022 |
|--|----------|----------|----------|
| Poubelle noire ordures ménagères | 16 199 t | 19 739 t | 23 046 t |
| Poubelle jaune pour les emballages de tout genre : | 5 326 t | 4 533 t | 3 472 t |
| Poubelle verte biodéchets | 3 056 t | 1 191 t | |
| Point d'Apport Volontaire (PAV) | | | |
| Verre | 6 768 t | 6 927 t | 7 017 t |
| Papiers | 1 447 t | 1 418 t | 1 541 t |
| | 32 798 t | 33 808 t | 35 076 t |
| Déchetterie | 53 917 t | 54 199 t | 51 735 t |
| Dont Déchets verts | 20 564 t | 18 449 t | 16 324 t |
| TOTAL | 86 715 t | 88 007 t | 86 811 t |



Après la présentation d'un zoom sur les déchets sur AQTA, Jacques Gérard précise que La Vigie aborde les sujets présentés en CCSPL sous l'angle environnement / développement durable mais que le volet financier ne peut pas être occulté sur certains dossiers au regard de leur importance (Assainissement : 30,1 M€ de dépenses et 28 M€ de recettes ; Distribution d'eau 12,5 M€ de dépenses 14 M€ de recettes et pour les déchets 20M€ de dépenses pour autant de recettes).

A noter une particularité, l'eau est un bien rare et pourtant sur AQTA plus on consomme moins le m³ acheté est cher. Et comme ce sont principalement des campings ou hôtels qui consomment des volumes d'eau importants, le prix de « gros », qui leur est appliqué, fait que le touriste paie son m³ d'eau nettement moins cher que le résident ce qui pour La Vigie est anormal.

Une convergence des tarifs est prévue, 2030 pour l'eau potable et 2032 pour l'assainissement. Mais pour La Vigie, ces échéances sont trop lointaines.

La Vigie comprend également la volonté de préserver les industries du territoire. Aussi elle propose d'appliquer un tarif différencié selon les saisons avec un tarif plus élevé l'été comme cela se fait dans certaines Communautés de communes du Sud de la France ce qui permettrait de faire mieux participer le touriste au financement d'installations dimensionnées pour lui.

Urbanisme et enquêtes publiques

S'agissant de la construction d'un bassin insubmersible ostréicole sur le secteur de la Pierre Jaune, La Vigie a émis un avis favorable sous réserve que des éléments complémentaires soient fournis sur la demande de permis de construire : localisation et taille des locaux techniques hébergeant les systèmes de pompage de l'eau et la prise en compte d'une éventuelle protection du bassin (même ultérieure). Ces demandes ont été acceptées.

S'agissant de Modification n° 3 du PLU, deux avis ont été émis, l'un dans le cadre de la concertation et un récent dans le cadre de l'enquête comme personne publique associée.

Nos demandes faites lors de la concertation préalable ont été prises en compte par la Mairie et La Vigie l'en remercie.

Dans le cadre de l'avis « enquête publique » La Vigie a émis un avis favorable sur les modifications apportées au PLU (modification du règlement écrit, modification du règlement graphique) mais a demandé que les 5 nouvelles constructions sur ce secteur soient à usage exclusif de résidence principale comme le permet une nouvelle loi de novembre 2024 LOI n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale.

Cours des quais

Jacques Gerard rappelle les grandes lignes de l'avis de La Vigie sur ces aménagements.

- Un nouveau tracé des cheminements cyclistes (on ne peut pas parler de pistes cyclables) beaucoup trop accidentogène au re-

gard du nombre de croisements « voiture/Cycle » qu'il induit. La voie dédiée mise en place en 2024, le long du quai, était la solution idéale, sécurisée, qui demandait seulement à être complétée par une meilleure signalisation pour que les flux « automobilistes » sortant du parking et « cyclistes » soient bien distingués.

- Priorité reste donnée à la voiture et aux parkings (communaux et CPM) au détriment d'un espace dédié aux mobilités douces, encore plus végétalisé le long des quais.
- Transports en commun insuffisamment pris en compte dans le cadre de leur développement prôné par AQTA qui a fait le choix de prendre et de développer la compétence « Mobilité ».

En positif :

- Une légère augmentation de la végétalisation sur les quais avec le maintien des deux lignes d'arbres et la plantation de haies ;
- Un rond-point du Voulien plus grand,
- Un accès au parking plus simple mais qui doit être équipé de panneaux indiquant le nombre de places disponibles...

Qualité des Eaux de baignades

Nathalie Laureau indique que les 4 plages de La Trinité font l'objet de suivis réglementaires sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : 8 prélèvements à Kerbihan et Port Biren et 14 prélèvements à Kervilien et au Men du.

Par ailleurs, la commune de La Trinité sur mer effectue un suivi complémentaire avec 7 prélèvements supplémentaires à Kerbihan et Port Biren. Elle met également en place une surveillance spécifique lors de pluviométries supérieur à 8mm et en cas de dysfonctionnement des réseaux d'assainissement.

La Vigie a souhaité d'une part, l'amélioration de l'affichage des fermetures de plages en cas de contaminations et d'autre part une meilleure compréhension des risques avec la mise à jour de l'inventaire des sources potentielles sur le site de l'ARS à demander par AQTA et la Mairie.

Appels à projet de la commune

Nathalie Laureau indique qu'après « Marivière est belle » en 2023, La Vigie a porté deux

projets en 2024. Le premier, en collaboration avec le Conseil Citoyen du Petit Patrimoine Bâti, est un jeu de piste numérique (Baludik) qui permet de découvrir le vieux bourg d'une part, et le port d'autre part. Le second projet « j'aime mon jardin » mis en place avec le Dolmen des possibles a permis à de nombreux trinitains de s'initier au broyage des végétaux.

Participations diverses :

A noter également la participation de La Vigie au Forum des associations, au dossier de classement UNESCO, à la Commission de suivi de l'incinérateur de Plouharnel et au comptage des pêcheurs à pied dans le cadre du programme national Littorea. Par ailleurs la problématique de la cale de Kerisper, toujours d'actualité, est suivie en collaboration avec Dasson notamment.

Communication

Armelle Golivet remercie les rédacteurs qui ont permis de publier notre 50^{ème} revue annuelle.

La Trinité, son histoire et ses habitants, l'environnement, la pêche à pied, un point de vue sur un sujet, n'hésitez pas : à vos crayons si vous voulez que la 51^{ème} revue paraisse. !!

Perspectives 2025-2026

Nathalie Laureau présente et commente les perspectives pour l'année à venir :

Les Activités : Reprise des randonnées cyclistes cet été ; Projet de nettoyage en plongée de la Baie de Quiberon le 22 juin ; Huîtres du 15 aout

Les dossiers à suivre : Relations avec AQTA : commission, mobilité douce, déchets, incinérateur...Dossiers inter associations : eau, cale de Kerisper ; Dossiers travaux avec la commune et les modifications du PLU.

De l'importance des adhérents

Bertrand Ravary souligne que La Vigie est une association reconnue sur AQTA grâce à son histoire, son travail sur les dossiers mais également parce que derrière son Conseil d'administration il y a le poids des adhérents. Leur nombre et leur qualité sont considérés comme représentatifs pour les décideurs mais également pour nos partenaires.

C'est ce qu'il a pu constater lors de la concertation organisée par Aqta sur l'UVE. Il remercie les adhérents pour leur soutien.

Quitus au Conseil

Ayant pris connaissance du Rapport Moral, l'Assemblée en donne quitus au Conseil d'Administration à la majorité des voix (une abstention)

Bilan Financier

Philippe PERRIN HOUDON, notre Trésorier, présente les comptes de l'association au 31 décembre 2024 (document en fin de compte rendu). Il précise qu'au cours de l'exercice 2024, l'association a enregistré 316 adhésions.

Ayant pris connaissance de l'exposé des comptes, l'Assemblée en donne quitus au Trésorier à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Nathalie Laureau rappelle qu'à la suite de la modification des statuts en 2024 les membres du CA sont renouvelés par tiers.

Nathalie Laureau, Bertrand Ravary, Véronique d'Omezon, Philippe Perrin Houdon sont élus jusqu'en 2027, Armelle Golivet, Isabelle Gonzales, Jean Claude Faveris, Claudine Fontana jusqu'en 2026.

Jean Le Rouzic, Francois Lesne, Francois Billet, et Jacques Gérard étaient donc élus pour un an et ils se représentent.

François Billet, Jacques Gérard, François Lesne et Jean Le Rouzic sont réélus.

LA VIGIE BILAN FINANCIER Du 1 er Janvier 2024 au 31 décembre 2024

| Ressources | Dépenses | |
|-------------------------------------|----------|-------------------------------------|
| Adhésions yc revue | 3650,00 | Cotisations associations 165,00 |
| | | Assurance 330,03 |
| Vente Livres | 213,00 | Frais d'éditions 1175,50 |
| Manifestations, Huitres 24 août. | 973,00 | Huitres 24 août 868,58 |
| Sortie Ile d'Arz | 474,20 | Sortie Ile d'Arz 474,20 |
| Subvention Mairie Projet Baludik | 3600,00 | Opération Baludik 3600,00 |
| Remboursement par la Mairie | 985,89 | Frais banque 149,64 |
| des dépenses "Ma rivière est belle" | | Frais Huissier (avec Dasson) 128,30 |
| | | Pots 523,03 |
| | | Divers 261,00 |
| Total | 9896,09 | Total 7675,28 |

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|--|
| | résultat positif de l'exercice | 2220,81 |
| Trésorerie au 31/12/2024 | | |
| CIC | 5883,89 | |
| Caisse | 171,35 | |
| Placements | 27375,00 | au cours de l'exercice 2024, la Vigie a enregistré 316 adhésions |
| dont intérêts reçus : 644,07 | | |
| total trésorerie | 33430,24 | La cotisation reste fixée à 15 € (avec revue) pour les membres actifs (10€ pour le conjoint) |

Post Réunion le Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2024 a composé son bureau :

*Nathalie Laureau, Présidente
Bertrand Ravary, Vice-président
Philippe Perrin Houdon, Trésorier
François Billet, Trésorier adjoint
Jacques Gérard, Secrétaire
Isabelle Gonzales, Secrétaire Adjointe*